

Sécurité des enfants

## La Suisse en comparaison européenne

**Le TCS recommande d'attacher dans un siège d'enfant les petits passagers de moins de 12 ans et jusqu'à une taille de 150 cm. Cette recommandation dépasse cependant largement les exigences légales.**

### Pourquoi un siège d'enfant?

Les voitures actuelles sont conçues pour des personnes d'une taille de 150 à 200 cm. Pour leur offrir une sécurité et un confort maximum, les constructeurs proposent des réglages des sièges en hauteur et en longueur ainsi que des ceintures de sécurité avec des points d'ancrage variable en hauteur. La limite inférieure de 150 cm a été fixée en fonction de la taille du plus petit mannequin disponible (mannequin d'essai à plus 5%). Ce mannequin – dummy en anglais – est utilisé pour le développement des automobiles. Seuls 5% des adultes sont plus petits et plus léger que ce mannequin.

Les enfants ont une taille approximative de 50 à 150 cm (150 cm correspond à la moyenne des enfants suisses de 12 ans). Une voiture de tourisme et ses systèmes de retenue standards ne correspondent pas à cette taille. Il est donc nécessaire d'installer un dispositif adapté, c'est-à-dire un système de retenue pour enfants ou un siège d'enfant. Voilà la seule manière de permettre aux



petits passagers d'exploiter de manière optimale la sécurité inhérente à la voiture. Sur les images ci-dessus d'un crash-test, on voit un mannequin d'une taille de 150 cm qui, lors d'une collision à 64 km/h, n'est retenu que par la ceinture de sécurité standard de la voiture. Dans une telle situation un enfant subirait de graves blessures au niveau du cou et du ventre, car le système de sécurité de la voiture est fait pour les adultes.

PS: il vaut néanmoins toujours mieux assurer l'enfant avec la ceinture existante que de ne lui offrir aucune protection.

### La sécurité des enfants sur les routes suisses

En Suisse, il est obligatoire depuis 2002 de transporter les enfants dans un siège spécial jusqu'à l'âge de sept ans. Les enfants de sept à douze ans peuvent être transportés dans un siège d'enfant ou être simplement attachés avec les ceintures de sécurité d'origine (cf. ORC art. 3a, al. 4).

Les données anthropométriques disponibles en Suisse nous apprennent qu'un enfant de sept ans a une taille moyenne de 122 cm. Or, selon les dispositions légales suisses, des enfants de cet âge ne sont plus obligés d'être installés dans un siège spécial. En observant les images ci-dessus on comprend très vite qu'il y a dans la législation helvétique une lacune que seules les campagnes d'information du TCS et du bpa peuvent combler.

#### Mediendienst

Mediensprecher: Stephan Müller  
Maulbeerstrasse 10  
3001 Bern  
Tel.: 031 380 11 44  
Fax: 031 380 11 46  
E-mail: [smueller@tcs.ch](mailto:smueller@tcs.ch)  
[www.tcs.ch](http://www.tcs.ch)

#### Service de Presse

Porte Parole: Bernard Manguin  
Ch. de Blandonnet 4, CP 820  
1214 Vernier / Genève  
Tél.: 022 417 27 16  
Fax: 022 417 27 22  
E-mail: [sdebons@tcs.ch](mailto:sdebons@tcs.ch)  
[www.tcs.ch](http://www.tcs.ch)

La sécurité des enfants en voiture n'est pas une affaire d'argent. On peut, par exemple, utiliser le même siège d'enfant de quatre à douze ans environ, donc jusqu'à ce que l'enfant ait une taille de 150 cm (cf. graphique ci-dessous).

	groupe 0+ 0–13 kg	groupe 1 9–18 kg	groupe 2/3 15–36 kg
			
12 ans			
11 ans			
10 ans			
9 ans			
8 ans			
7 ans			
6 ans			
5 ans			
4 ans			
3 ans			
2 ans			
1 an			

## Une comparaison européenne

L'Union européenne UE impose depuis 2006 une directive qui définit les exigences minimales pour le passage du siège d'enfant au système de retenue pour adultes (ceinture de sécurité). Tous les pays membres de l'UE doivent donc adapter leurs prescriptions légales de manière à ce que le siège d'enfant soit obligatoire jusqu'à une taille d'au-moins 135 cm. Mais un certain nombre de pays avaient déjà renforcé au préalable leur réglementation. L'Allemagne, par exemple, impose depuis 1993 déjà la règle selon laquelle les enfants doivent être installés dans un siège d'enfant jusqu'à l'âge de 12 ans ou jusqu'à une taille de 150 cm.

Les touristes suisses qui voyagent dans les pays de l'Union européenne doivent respecter les prescriptions locales sur la sécurité des enfants en voiture. Pour plus d'informations à ce sujet, cliquer [www.voyagestcs.ch](http://www.voyagestcs.ch) à la rubrique infos touristiques / 210 destinations. En pratique, cela signifie qu'une famille suisse voyageant en Allemagne avec deux enfants de sept et neuf ans s'expose à deux amendes de 40 euros chacune si les enfants sont simplement attachés avec la ceinture de sécurité.

Si cette même famille voyage en Allemagne avec ses deux enfants installés dans des vieux sièges d'enfants correspondant à la norme de test ECE 44.02 (admise en Suisse), elle risque une amende de deux fois 30 euros pour usage de sièges d'enfants non conformes aux prescriptions légales. PS: en Suisse, les sièges d'enfants correspondant à la norme ECE R44 sont encore acceptés alors que ces modèles sont interdits dans l'UE depuis avril 2008.

Les amendes pour ce type de contravention peuvent être sensiblement plus élevées en Autriche.

Suisse:	les enfants de moins de sept ans doivent être transportés dans un siège d'enfant. La ceinture de sécurité est déjà admise pour les enfants de sept à douze ans.
Allemagne:	les enfants de moins de 12 ans et de moins de 150 cm doivent être transportés dans un siège d'enfant.
Autriche:	les enfants de moins de 14 ans et de moins de 150 cm doivent être transportés dans un siège d'enfant. Un enfant de plus de 135 cm peut être exceptionnellement attaché avec la ceinture de sécurité. Il faut cependant s'assurer que la ceinture ne passe pas par le cou.
France:	les enfants de moins de dix ans doivent être transportés dans un siège d'enfant.
Autres pays européens:	les enfants de moins de 135 cm, taille qui correspond à environ 10 ans, doivent être transportés dans un siège d'enfant.